

Bulletin d'inscription aux formations inter-entreprises

A retourner par courrier :
Avenir Conseil Formation - Formations Winwise
130/136 Rue de Silly - 92100 Boulogne-Billancourt
par mail : formation@winwise.com ; ou par fax : 01 46 08 78 61



Formation

Réf./Titre du stage :
 Dates : Coût : € HT/ personne

Participants

Mlle Mme M. Nom : Prénom :
 Fonction : Email* :
 Mlle Mme M. Nom : Prénom :
 Fonction : Email* :

(*impératif pour l'envoi de la convocation)

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Nom : Prénom : Fonction :
 Tél. : Email :
 Société :
 Adresse : Code postal : Ville :
 Numéro de Siret :
 Numéro de TVA Intracommunautaire :
 Acceptez-vous de recevoir des offres commerciales par email ? oui non

Modalités de règlement

Le règlement sera effectué par votre entreprise
 N° de commande :
 Personne destinataire de la facture :
 Adresse de facturation (si différente de celle de la société) :
 Le règlement sera effectué par un organisme payeur (merci de joindre la demande de prise en charge)
 N° d'adhérent du client : Nom et adresse de l'OPCA :

Conditions d'annulation ou de report

- Tout report ou annulation devra faire l'objet d'une confirmation écrite.
- Toute annulation intervenant dans les 10 jours ouvrés précédant le début du stage entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50% du montant du stage.
- Toute annulation ou report intervenant dans les 5 jours ouvrés précédant le stage ou toute absence non justifiée à la formation entraînera le paiement de la totalité du montant du stage.
- Ces indemnités donnent droit à un crédit formation d'un montant équivalent, valable 6 mois à partir de la date d'annulation, utilisable pour n'importe quel collaborateur sur des cours inter-entreprises.

Date	signature	Cachet de la société
Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant en page 2 et 3 du présent document		

Conformément à l'article 27 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et destinées aux services de Winwise. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification si nécessaire.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - OBJET - DEFINITIONS

Les présentes conditions générales définissent les modalités de fourniture par le Prestataire au Client d'une ou plusieurs Prestations de formation sous la forme de stages en session publique (formation inter-entreprises) ou sur mesure (formation intra-entreprises).

Le contenu et la forme des formations publiques sont définis dans le catalogue et dans le planning de formations, sur le site internet du Prestataire.

Les termes identifiés par une majuscule et utilisés dans les présentes conditions générales de vente ont la signification suivante :

« **Prestataire** » : Personne morale réalisant les Prestations.

« **Client** » : personne physique ou morale ayant commandé les Prestations.

« **Prestation(s)** » : l'ensemble des services, en ce compris les éventuels livrables, devant être fournis par le Prestataire au Client.

Les présentes CGV prévalent sur les conditions générales d'achat (« CGA ») du Client. Elles ne prévalent pas sur les contrats (contrats-cadre, contrats de référencement etc.) en vigueur entre le Client et le Prestataire.

ARTICLE 2 – MODALITES D'INSCRIPTION ET HORAIRES

FORMATION PUBLIQUE : Les demandes d'inscription se font par téléphone ou par courrier électronique avant la date de début de la formation à laquelle le Client souhaite s'inscrire. Une place est alors réservée pour le Client dans la session de formation demandée.

Toute demande d'inscription doit être confirmée par le Client en retournant au Prestataire soit un bon de commande du Client, soit le formulaire d'inscription en annexe de cette proposition.

Le Prestataire adresse une convention de formation et une convocation mentionnant l'adresse et les horaires de la formation une semaine avant la date de démarrage de la session.

Les cours débutent à 9h30 et se terminent à 17h30. Cet horaire est indicatif, il peut varier en fonction du cours.

FORMATION SUR MESURE : La validité de toute proposition de formation sur mesure est indiquée sur la proposition commerciale envoyée au Client. Passé cette date, la proposition est considérée comme caduque.

La mise à disposition par Prestataire d'un formateur n'est définitive qu'après réception d'un bon de commande dûment signé par le Client.

Les formations se déroulant dans les locaux de Prestataire débutent à 9h30 et se terminent à 17h30. Cet horaire est indicatif, il peut varier en fonction du cours. Pour les formations se déroulant chez le Client, le Prestataire s'adapte aux horaires du Client.

LIEU DE FORMATION : Les formations publiques ont lieu dans les locaux du Prestataire – 130-136 rue de Silly – 92100 Boulogne Billancourt ou dans les locaux des partenaires du Prestataire, situés en région parisienne.

Les formations sur mesure ont lieu soit dans les locaux du Client, soit dans les locaux du Prestataire à Boulogne-Billancourt.

ARTICLE 3 - NIVEAU REQUIS ET ADEQUATION

Le Prestataire définit le niveau requis pour suivre chacune des formations qu'elle propose. Cette définition se trouve dans le programme fourni par le Prestataire. Il appartient au Client d'évaluer ses besoins en formation et de vérifier si le niveau de son personnel amené à suivre l'une des formations du Prestataire correspond au niveau requis pour celle-ci. Par conséquent, le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'inadéquation des formations que la société propose aux besoins du Client et/ou au niveau de compétence du personnel de ce dernier.

ARTICLE 4 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

PRIX : Les tarifs du catalogue sont exprimés hors taxes. Ils sont valables pour l'année calendaire en cours, sous réserve d'une modification tarifaire en cours d'année.

FORMATION PUBLIQUE : Les prix indiqués pour les sessions de formation publiques sont des prix par personne, quel que soit la durée de la formation. Ils comprennent le support de cours. Ils n'incluent pas les frais de déjeuner, de transports et d'hébergement des participants.

Le prix de toute formation commencée est dû intégralement.

FORMATION SUR MESURE : Le prix de toute proposition de formation sur mesure est indiqué sur la proposition commerciale envoyée au Client. Il s'agit d'un prix à la journée, indépendant du nombre de participants.

Sont facturés séparément, en plus du prix journalier : les supports de cours, les frais de déplacement et d'hébergement du formateur lorsque la formation a lieu en dehors de la région parisienne, les frais de location de salle lorsque la formation a lieu dans une salle équipée chez le Prestataire. Des frais de rédaction et de préparation de la formation peuvent également être facturés en cas de formation personnalisée.

FACTURATION ET REGLEMENT : A l'issue de chaque Prestation de formation, le Prestataire établit la facture correspondante au prix de la Prestation de formation, majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de la formation. Avec la facture, le Client reçoit les attestations de présence et les feuilles d'évaluation des participants.

Le règlement de la facture intervient, par chèque ou par virement, à réception de cette dernière, sauf convention spécifique.

ARTICLE 5 – MODALITES D'ANNULATION

Tout report ou annulation devra faire l'objet d'une confirmation écrite.

Toute annulation intervenant dans les 10 jours ouvrés précédant le début du stage entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50% du montant du stage.

Toute annulation ou report intervenant dans les 5 jours ouvrés précédant le stage ou toute absence à la formation entraînera le paiement de la totalité du montant du stage.

Ces indemnités feront l'objet d'une facture payable à réception par le Client.

Ces indemnités donnent droit à un crédit formation d'un montant équivalent, valable 6 mois à partir de la date d'annulation, utilisable pour n'importe quel collaborateur sur des cours inter-entreprises.

Les sessions publiques sont animées à partir de 4 inscrits minimum. Si le nombre de participants à une session publique s'avère insuffisant, le Prestataire se réserve le droit d'annuler une formation et en informe le Client par écrit 8 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session.

ARTICLE 6 – MISE A DISPOSITION DE MATERIELS PEDAGOGIQUES

Pour les cours organisés dans les locaux du Prestataire, chaque participant dispose d'un PC haut de gamme équipé de la configuration logicielle requise pour le cours.

La prestation comprend la fourniture de documentation destinée à l'usage exclusif et personnel du participant. Cette documentation est remise en début de session. Certains supports de cours sont rédigés en anglais.

Tous les cours sont dispensés en français.

ARTICLE 7 – NUMERO DE DECLARATION D'ACTIVITE - CONVENTION DE FORMATION

Le numéro de déclaration d'activité du Prestataire en tant qu'organisme de formation est 11921741992.

Avant chaque formation, le Client reçoit une convention de formation.

ARTICLE 8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du Client ou d'avoir obtenu du tiers propriétaire un droit d'usage régulier de ces derniers.

Le Client s'engage à utiliser lesdits supports de cours et autres ressources pédagogiques dans les limites définies comme suit : le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du Prestataire ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'accord préalable et écrit du Prestataire.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE

Le Prestataire s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution des actions de formation mises à sa charge.

Le Prestataire n'est pas tenu pour responsable des dommages indirects, perte d'exploitation ou manque à gagner subis par le Client et/ou ses représentants au cours de la prestation de formation.

En tout état de cause, en cas de mise en jeu de la responsabilité du Prestataire, l'indemnité mise à sa charge est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE ET LITIGE

La présente convention est régie par la loi française. A défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des Tribunaux de Paris, nonobstant les cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

ARTICLE 11 – DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les conditions ci-dessus sont considérées comme acceptées par le Client dès lors qu'il a passé commande. Dans le cas où l'inscription à un stage se fait par un bon de commande et non par le bulletin d'inscription standard du Prestataire, les conditions ci-dessus restent valables, sauf accord préalable et écrit de la part du Prestataire.